



Assemblée législative :

- Monocaméralisme
- 745 membres élus pour 2 ans
- rééligible 1 seule fois
- Suffrage censitaire à 2 degrés
- Ne peut être dissoute

Roi :

- Droit de veto suspensif de 6 ans
- Nomme les ministres
- sont responsables devant lui seul
- Ont une resp pénale uniquement

Régime de spécialisation des pouvoirs

1. Législatif :

- Assemblée unique élue pour 1 an au suffrage universel masculin
- Souveraineté du peuple via des référendum législatifs
- Assemblées primaires dans les départements

2. Exécutif :

- Conseil exécutif collégial de 24 membres
- choisi par l'Assemblée sur proposition des départements
- pas de droit de veto
- pas d'initiative des lois
- par de droit dissolution

> Inapplicable dans le contexte 1793

Séparation totale des pouvoirs :

1. Législatif bicaméral :

- Conseil des Anciens
 - 250 membres
 - 40 mini veufs ou mariés
 - Approuve la loi sans amend.
 - Vote les rév constit
- Conseil des 500
 - 500 membres
 - 30 ans mini
 - Vote la loi
 - Approuve les rév constit

> élus au suffrage censitaire
> pour 3 ans renouv par tiers
> suffrage indirect à 2 degrés
> Référendum uniquement en matière constit.
> Pas de dissolution du Directoire

2. Exécutif : le Directoire

- 5 Directeurs pour 5 ans
- Choisis parmi 10 par les Anciens sur prop des 500
- Age mini de 40 ans
- Tous à égalité
- 1 membre renouv chaque année
- Présidé à tour de rôle chaque 3 mois
- Pas d'initiative de la loi
- Pas de veto

>> Nombreux coup d'état

Pas de déclaration des droits

Régime autoritaire

1. Législatif multicaméral :

- suffrage universel masculin, à 3 degrés, mais sans élections

- Tribunal
 - 100 membres élus pour 5 ans renouvelé par 5ème / an
 - Discute les projets de loi
- Corps législatif (corps des muets)
 - 300 membres élus pour 5 ans renouvelé par 5ème / an
 - Vote les lois sans débat
- Sénat
 - 80 membres à vie choisis par le 1er Consul
 - Juge la constitutionnalité des lois
 - Modifie la Const. par des "Senatus-consultes"

2. Exécutif :

- 3 Consuls nommés pour 10 ans
- Indéfiniment rééligibles par le sénat
- Initiative des lois, du budget, de la guerre et de la diplomatie
- Pas de responsabilité
- Nomme les ministres
- Apparente collégialité mais le 1er Consul exerce le pouvoir

3. Conseil d'Etat

- Conseil juridique du gouvernement
- Rédige les lois
- 30 à 50 membres nommés par le 1er consul
- défend les lois devant le Corps législatif

" Le gouvernement de la République est confiée à un Empereur"

Régime impérial

- Législatif :
 - Tribunal et Corps législatif réunis
 - Sénat perd son indépendance
- Exécutif : NB Empereur
 - Succession dans sa descendance directe, légitime, naturelle
 - constitution d'une cour

